



**Office cantonal des assurances sociales**  
Caisse genevoise de compensation  
Service des employeurs

**P.P.** CH-1211  
Genève 2

**A-PRIORITY** Poste CH SA

V/correspondant : Service des employeurs  
Courriel : employeurs@ocas.ch  
N° affilié : 6629940  
N° IDE : CHE-171.333.444  
**A rappeler dans votre correspondance**

**CONSEIL INTERNATIONAL POUR LE  
SOUTIEN  
A DES PROCES EQUITABLES ET AUX  
DROITS DE L'HOMME**  
Case postale 2100  
1211 Genève 2

Genève, le 10 mars 2021

**Sommation pour la remise de l'attestation de salaires de la période du 01.01.2020 - 31.12.2020**

Madame, Monsieur,

Après contrôle, nous constatons que l'attestation de salaires concernant la période de décompte citée en marge ne nous est pas parvenue.

Selon l'article 34a du Règlement sur l'assurance-vieillesse et survivants (RAVS), nous devons sommer les personnes tenues de payer des cotisations qui ne remettent pas le décompte relatif aux cotisations paritaires dans les délais prescrits et vous prions de nous faire parvenir l'attestation de salaires jusqu'au 24.03.2021.

Passé ce délai, nous devons rendre une décision de taxation de cotisations dues selon notre estimation (taxation d'office) ou procéderons au contrôle à vos frais par notre organe de révision, une amende d'ordre allant jusqu'à CHF 1'000.00 (et pouvant atteindre même CHF 5'000.00 en cas de récidive dans les deux ans) ou une dénonciation pénale restant réservées.

La taxe pour cette sommation se monte à **CHF 20.00** (article 205 RAVS) et sera portée au débit de votre compte.

Nous restons à votre disposition pour toute question relative à votre dossier et vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Service des employeurs  
Vàlable sans signature

